# CR réunion secrétaire générale du MCC du 16 avril 2020

## SG MCC, Marie Villette :

Rappel des dates et échéances :

CHSCTM le 22 avril 2020. Des CHSCT se réuniront au niveau local à la suite du CHSCTM, notamment au CHSCT AC.

Un CTM se réunira fin avril début mai

Avancée sur les contrats signés, engagements du ministre en faveur des renouvellement des contrats, RH mcc à consigne d’informer chaque agent sur sa situation statutaire, liste d’agents pour missions en présentiel doit être transmise au médecin de prévention.

Action sociale : bureau social MCC a fait une fiche d’action sociale. Un message destiné à l’ensemble des agents est à la signature du ministre. Certaines aides exceptionnelles ont été mises en place, notamment par la ville de Paris, pour compenser la fermeture des cantines scolaires

Un état des lieux sera examiné lors du prochain CTM, en particulier pour les établissements qui n’adhèrent pas au programme 148

Le bureau social s’est rapproché des autres bureaux notamment aux coll. Ter pour régler d’autres soucis : étudiants situation précaires, violence intra-familiale.

Violences intra-familiales : une fiche a été distribuée, en parallèle le bureau d’action sociale est mobilisable pour aider les victimes de violences conjugales

Message aux agents sur le dispositif globale d’action sociale bientôt envoyé.

Des arbitrages interministériels sont en train d’être déclinés au ministère :

* Prise en charge des frais de restauration pour agents en présentiel (17,50 euros).
* Accès aux établissements scolaires pour enfants des agents en présentiel.
* en matière de congés, ordonnance d’aujourd’hui qui fixe le cadre de prise des congés et RTT, le SRH et en cours d’instruction de cette ordonnance pour la décliner sur l’ensemble du champ ministériel pour qu’elle soit appliquée de la manière la plus égalitaire possible.

Déconfinement 11 mai pour le Secteur MCC : on peut compter sur la cellule anticipation du ministère qui travaille à un scénario de déconfinement. Cette stratégie se décline au niveau ministériel, puis au niveau interministériel et sera enfin soumis pour avis au conseil scientifique.

Stratégie pour le MCC : reprise progressive de l’activité. Pas de festivals jusqu’à au moins la mi-juillet. Dispositifs de soutien en urgence mis en place pour les structures. Pour la suite, plan de relance indispensable pour les industries culturelles

On fera un retour écrit des questions envoyées par écrit lors de la réunion avec le ministre, et plus largement, le MCC fera des retours écrits.

## CGT, Valérie Renault :

L’intersyndicale a demandé une réunion au niveau politique sur le dé-confinement et le plan de relance. Comment on s’organise ? pas de réponse. Manque d’orientations claires.

9 avril : ministre très clair et avec engagements de haut niveau notamment sur les questions sociales. Les CR de l’administration ne reflètent pas les engagements du ministre. Nous ne comprenons pas l’écart. Pour éviter la catastrophe sociale : renouvellement CDD, action sociale, violence. Ministre OK.

Dispositif mis en place pas efficace, idem pour solidarité.

On a demandé une liste nominative pour les contrats, la réponse de la SG (« vous nous direz si les engagements du ministre en sont pas respectés ») n’est pas entendable. On demande une réunion technique sur cette affaire de listes. On en a besoin. Il faut que tous les établissements appliquent les directives du ministre.

On n’a pas de dispositif pout l’action sociale au niveau local. Le CTM n’est pas le bon niveau. Il n’y a pas de discussion là-dessus. Il faut que l’encadrement ait un rôle important sur l’action sociale. L’administration centrale doit être organisatrice. On a besoin d’une doctrine ministérielle.

Sur le tickets restaurant, on a besoin de réponse.

Sur les violences intra-familiales, votre communication n’est pas à la hauteur, il faut que l’encadrement soit en capacité de dire que ce n’est pas normal de ne pas avoir de nouvelles d’un agent pendant plusieurs jours, vous devez donner des instructions écrites car c’est le seul moyen pour les agents d’avoir des droits opposables.

Sur le chômage partiel et la prise en charge à 100% il n’y a pas de doctrine du ministère pour l’instant malgré nos demandes.

On est le seul ministère où la liste des agents touchés par le coronavirus n’est pas communiquée aux organisations syndicales

Besoin de renforcer les DRAC pour le spectacle vivant.

On vous demande une circulaire sur les délais, aucune réponse. Rien à propos de la suspension des délais.

Guide de reprise évoqué le 9 avril par F. Riester, pourquoi pas contact avec les OS ? On n’a pas d’info dessus. Reprise avant déconfinement ? NON

Travail à distance : est-ce que vous prenez en charge les fournitures et les fluides ?

Sur le décret des préfets, aucun retour, on en parlera en CTM, on a besoin d’une doctrine dans le domaine de la protection du patrimoine sinon les services vont des retrouver à poil face aux préfets et aux autres services instructeurs.

## SG MCC, Marie Villette :

Le DG sont extrêmement mobilisés sur toutes ces questions.

On vous fait un retour sur tout ce qui est fait, ça ne veut pas dire qu’on vous met en copie de tout ce qui s’échange sur l’ensemble du réseau ministériel.

Je ne vois pas d’écart entre le message qu’a porté le ministre et le message que nous portons.

On a trois échanges par semaine avec les DRAC. Les analyses du service juridique ont été faites dès la précédente ordonnance, qui est modifiée par celle d’aujourd’hui ce que je regrette parce que ça complique nos missions.

## CFDT, Alain Morel :

Le dé-confinement, il faut de instructions très claires sur les aspects techniques (véhicules, protections, etc.)

La question des congés se place dans un cadre global.

Dans l’application de l’ordonnance il y a des marges de manœuvre données aux services.

## Sud Culture Solidaires, Tahar Ben Redjeb :

La communication n’arrive pas dans les boîtes aux lettes des agents, quand vous dites « les DRAC ont reçu des précisions sur les ordonnances » je ne sais pas où elles sont.

Aucun compte-rendu de la cellule d’anticipation

Il faut que vous adressiez aux OS les informations qui vous semblent pertinentes,

Discordances entre les annonces de Macron et celles des ministres, par exemple sur la question de festivals.

## SNAC-FSU, Fred Maguet, Benoît Ode

Congés, déconfinement, archéo

Congés : Concernant l’ordonnance, les collègues sont furieux. Niveau gouvernemental, niveau ministériel. Donne une perspective de mauvaises conditions de reprises. Sentiment d’injustice. Demande l’abrogation de cette ordonnance inepte. Bricolage sur les positions d’activités des uns et des autres. Les agents ne connaissent pas tous leurs situations. Quelle est la traduction d’un TAD ? Que tous soient déclarés en télétravail pour qu’ils ne perdent pas de jours de congés.

Déconfinement : Cellule anticipation qui s’en occupe. Pas de retour sur cette cellule, on ne sait pas ce qu’il s’y fait. Certains établissements, les présidences disent : « tous les agents qui ne peuvent pas être en télétravail devront être sur site le 11 mai ». Précarise encore plus les catégories B et C. Nous voulons des instructions fermes de la part du MCC.

Archéo : dans les services archéo, on prévoit une reprise avant le déconfinement, urgence. Opérateurs archéo font leur liste de priorisation. NON. L’adaptation des bonnes pratiques du BTP confiés aux opérateurs par la DGPat c’est aberrant puisque ces guides servent à protéger les employeurs des salariés en cas de contentieux.

Il y a urgence sur l’archéo. C’est une question de sécurité. Les services archéo, c’est à la DGP et au MCC de donner des consignes, ce ne sont pas aux lobbys des aménageurs de déterminer leurs priorités. La priorisation doit dépendre du MCC avec stricte consignes hygiène sécu strictes.

## SG MCC, Marie Villette :

Pas de reprise sans dialogue préalable des parties prenantes.

## UNSA Jean Chapellon

Vous dites que le message est passé mais vous ne savez pas s’il est réellement passé

## SG MCC, Marie Villette

Dé-confinement : on vous envoie dès demain un document sur les premiers scénarios de dé-confinement

Deux sujets :

* les mesures pratiques
* la manière dont les secteurs reprennent leur activité

Réunion spécifique de discussion sur le thème la semaine prochaine

## CGT, Franck Guillomet :

On pourrait avoir un tableau de suivi, car très compliqué de suivre. L’rdonnance congés est une mesure punitive. On est loin de la solidarité dont on parle.

Premier ministre dit qu’il allait présenter un plan de déconfinement dans deux semaines. Ministre de la Culture dit dans deux semaines pour un début de reprise. CTM fin avril, c’est donc trop tard. Il faut négocier sur chaque point de façon très précise. On sera tous comptables des conséquences. Ça ne peut être que sous l’égide d’une politique. Attention à ne pas reprendre trop vite au risque d’être reconfiner. On ne peut pas se permettre de faire des erreurs à ce niveau-là.

SG MCC, Marie Villette :

Nous avons besoin de vous pour prendre en compte toutes les spécificités.